



CLARESCO
FINANCE

Rapport art 29 Loi Energie Climat (LEC)

Rapport en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC), visant à décrire :

- la manière dont les sociétés de gestion intègrent les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans les décisions d'investissement (en cohérence SFDR) ;
- la politique de prise en compte, dans les stratégies d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

RAPPORT ART 29 LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

EXERCICE 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

- 1° DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG
- 2° MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS
- 3° PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE
- 4° STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE
- 5° TAXONOMIE EUROPÉENNE
- 6° STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS
- 7° STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ
- 8° PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

CLARESCO FINANCE

Société de gestion
indépendante

Société de gestion de
portefeuille

Agrément AMF GP
98042 du 16/10/1998

Société Anonyme au
Capital de 2 039 484 €

RCS PARIS 420 307 167

Siège social
6, rue Lamennais
75008 Paris

Tél. 01 53 45 38 28
www.claresco.fr

PREAMBULE

CADRE REGLEMENTAIRE

Depuis l'Accord de Paris et le plan d'action de la Commission européenne, la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité, accélèrent la mutation de la finance.

Pour ce faire, deux des pierres angulaires du plan d'action de la Commission européenne sont le Règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit SFDR ou Disclosure) et le Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit Taxonomie) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement UE 2019/2088.

Parallèlement en France, la Loi énergie et climat du 8 novembre 2019 (LEC) a été l'occasion de revoir et de renforcer les exigences déjà mises en place avec l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

L'art. 29 de la loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 dite « LEC » impose ainsi aux sociétés de gestion de portefeuille (SGP), via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier :

- » d'inclure une information sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans leur politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement visée à l'article 3 de SFDR ; des informations relatives à cette politique devant être publiées sur le site internet de la SGP ;
- » de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

LE PERIMETRE D'APPLICATION

Les SGP sont concernées au titre :

- » des fonds qu'elles gèrent qu'ils soient ou non commercialisés en France, y compris les fonds de droit étranger ;
- » des mandats de gestion MIF qu'elles gèrent, quel que soit l'endroit où les actifs sont déposés, ainsi que les mandats d'arbitrage ;
- » du conseil en investissement qu'elles fournissent.

Au-delà de la SGP en tant qu'entité, les fonds et mandats dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros sont dans le périmètre d'application de l'art. 29 LEC.

Claresco Finance gère des fonds dont l'encours est inférieur à 500 millions d'euros. De ce fait, elle est exonérée d'établir un rapport par fonds. Seules les informations concernant l'entité Claresco Finance dans son ensemble seront abordées ci-après.

CLARESCO FINANCE a établi le présent rapport conformément aux dispositions de l'article 29 de la LEC. Ce rapport est publié sur le site internet de CLARESCO FINANCE. Il est adressé à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

DEMARCHE GENERALE SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG

Claresco Finance, société de gestion de portefeuille indépendante, gère une gamme de fonds performante autour des axes d'expertises suivantes : les actions US et Européennes, la gestion diversifiée Flexible et la gestion de Thématiques Foncières cotées, Or et Métaux Précieux, Innovation.

Ayant acquis la conviction que sa politique d'Investissement Responsable doit se placer au cœur de son métier en tant que gestionnaire d'actifs, Claresco Finance a en 2021 fait évoluer son offre de services existante en enrichissant son processus de gestion d'une approche ESG complémentaire tout en maintenant ses standards de sélection.

De plus, une nouvelle étape s'est amorcée avec la **signature des UN-PRI¹** en mai 2021, traduisant la volonté de Claresco Finance d'accentuer son orientation d'investisseur responsable. L'approche de Claresco Finance repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme.

En effet, la qualité de la responsabilité sociale et environnementale tout comme une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise favoriseraient directement son développement. L'intégration de critères extra-financiers (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet ainsi une meilleure évaluation des risques.

Cette approche enrichit le processus d'investissement en offrant une vision encore plus complète de l'entreprise.

A ce titre, et en tant que membre de l'AFG, Claresco Finance adhère au Code de Transparence et s'engage à une plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

Depuis mai 2021, la prise en compte des critères ESG permet de compléter l'analyse réalisée par les équipes d'investissement.

La stratégie d'investissement de Claresco Finance vise à sélectionner et à soutenir à long terme des entreprises à fort potentiel de croissance ayant des modèles d'entreprise durables en ciblant en particulier les entreprises axées sur l'innovation et la croissance, le développement économique et le progrès social/sociétal.

Pour cela, trois axes ont été mis en place par la société de gestion :

» **Politique d'exclusions sectorielles ou normatives :**

- Entreprises impliquées dans les **armes controversées**, dont :
 - o Armes à sous munition (ASM) et
 - o Mines antipersonnel (MAP)

¹ United Nations Principles for Responsible Investment

au sens de la convention d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008)

- Entreprises réalisant **plus de 10% de leur chiffre d'affaires** dans l'exploitation des mines de **charbon** thermiques et/ou la production de l'électricité à partir du charbon thermique en raison des émissions importantes de gaz à effet de serre.

» **Approche ESG** : Utilisation d'indicateurs extra-financiers à des fins de pilotage sur l'ensemble du périmètre d'investissement (gestion privée et gestion collective) et d'une grille de notation ESG spécifique pour chacun des deux fonds Claresco Foncier Valor et Claresco Innovation à des fins de sélectivité des titres dans le portefeuille.

Ces fonds ont obtenu le **label ISR** en février 2022.

» **Politique de vote et d'engagement actionnarial** lui permettant ainsi d'agir comme un actionnaire responsable et notamment sur les sujets climatiques.

Liste des fonds ouverts gérés par Claresco Finance et prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Fonds classifiés article 8 SFDR et ayant obtenu le **label ISR** en février 2022 :

- » **Claresco Foncier Valor** qui investit dans des actions de sociétés immobilières cotées dont le gérant estime qu'elles ont un potentiel d'appréciation durable.
- » **Claresco Innovation** qui investit dans des sociétés dont l'activité apporte des solutions aux grands enjeux actuels et futurs de notre Société.

Claresco Finance a 52,37 millions d'euros d'encours d'actifs ISR au 31/12/2021, soit environ 10% des encours totaux et 19% des encours en Gestion Collective (Sicav de droit luxembourgeois composée de 10 compartiments).

Les encours restants étant également couverts par une analyse ESG à travers 4 indicateurs utilisés à des fins de pilotage.

- » Pour plus d'informations, consulter le code de transparence disponible sur le site Internet de Claresco Finance (*page informations réglementaires*)

Fonds classifiés article 6 SFDR :

Claresco Allocation Flexible

Claresco Avenir

Claresco Europe

Claresco Or et Métaux précieux

Claresco PME

Claresco Placement

Claresco USA

En appliquant une discipline rigoureuse d'analyse et de sélection ISR, la gestion de ces fonds vise à construire un portefeuille qui favorise les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées.

Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

- La gestion responsable de l'environnement
- La valorisation des ressources humaines
- Le respect des droits humains fondamentaux
- La qualité de leur gouvernance

Qu'est-ce que le Label ISR ?



Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, avec pour but de permettre aux épargnants et investisseurs professionnels de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label.

Ces exigences sont classées en 6 catégories, qui constituent les **6 piliers du référentiel**.

Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers. L'attribution du label et les contrôles ultérieurs sont réalisés par des organismes d'audit externes, certifiés par le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) : Afnor Certification, EY France et Deloitte.

(source : <https://www.lelabelisr.fr/label-isr/>)

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

Toute l'équipe de Claresco Finance est mobilisée sur les sujets d'ISR, d'intégration de critères ESG au sein de la politique d'investissement, de vote et d'engagement.

La société de gestion favorise une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence l'approche ESG mise en place ce qui amène aussi bien les gérants, la conformité et contrôle interne, le middle office-risk, et l'équipe commerciale à participer aux sujets d'investissement socialement responsable.

Au lancement du projet ESG chez Claresco Finance, la SGP a fait appel à un **consultant externe** afin qu'il guide les équipes dans la démarche et dans l'implémentation du nouveau modèle d'évaluation des entreprises au travers des critères extra-financiers.

L'ensemble de l'équipe Claresco Finance a également bénéficié de **formation** sur les enjeux de l'ESG, les indicateurs extra-financiers, le process de labellisation et le cadre réglementaire et normatif en finance durable.

S'agissant des données ESG piloté au niveau de la société de gestion, au terme d'une consultation qui a permis à Claresco Finance d'avoir une bonne vue d'ensemble des offres proposées par différents fournisseurs de données, le choix s'est porté sur l'offre du **fournisseur Clarity AI**.

La construction d'une grille d'analyse et notation ESG spécifique aux compartiments Claresco Innovation et Claresco Foncier Valor a été réalisée en interne.

Les données ESG (score ou données brutes) sont fournis par Clarity AI, Bloomberg et EPRA).

L'équipe de gestion constituée de 2 ETP (équivalent temps plein) est en charge de l'application et de l'évaluation des critères ESG dans la gestion.

Prestataires	Données fournies	Expertise et périmètre
Clarity AI	Notation ESG des émetteurs	<p>Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays</p> <ul style="list-style-type: none"> » Fonds Claresco Innovation » Pilotage pour la totalité des encours de la société de gestion
EPRA (European Public Real Estate Association)	Données brutes basées sur « Sustainability Best Practices Recommendations (sBPR) » de l'European Public Real Estate (EPRA)	<p>Association à but non lucratif représentant les sociétés immobilières européennes cotées en bourse.</p> <ul style="list-style-type: none"> » Fonds Claresco Foncier Valor
WeeFin et ESG Connect	<ul style="list-style-type: none"> » Consultant spécialisé dans l'accompagnement ESG/ISR » Plateforme Saas qui permet d'industrialiser la collecte et le traitement des données ESG et d'assurer une historisation, un suivi et un contrôle automatisé des contraintes du Label ISR 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une stratégie ESG personnalisée adaptée à votre philosophie ▪ Sélection d'indicateurs ESG et des sources de données ▪ Création d'une méthodologie de notation personnalisée ▪ Mise en conformité réglementaire et labellisation ▪ Mise en place opérationnelle et automatisation des process <p>» Principalement pour les Fonds Claresco Foncier Valor et Claresco Innovation avec possibilité de conseil sur le pilotage ESG de la société de gestion et/ou la revue des listes d'exclusion</p>
ISS	Recommandations de vote et analyse Processus de vote et compte rendus de vote	<p>Analyse des résolutions en Assemblées Générales (au regard des exigences de notre politique de vote)</p> <ul style="list-style-type: none"> » Tous les fonds gérés par Claresco Finance <i>A l'exception de Claresco Allocation Flexible, Claresco Placement et Office Racine Convictions principalement investis dans des fonds/ETF. Claresco Or et Métaux Précieux en raison de sa petite taille.</i>
Urgewald (ONG)	Global Coal Exit List (GLEL)	<p>Expertise charbon</p> <ul style="list-style-type: none"> » Liste exclusion pour la totalité des encours de la société de gestion

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

La Direction et le Conseil d'Administration sont à l'origine des actions suivantes

» Signature des PRI

La signature des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) en mai 2021 témoigne de l'engagement de Claresco Finance à encourager et à suivre les initiatives prises par les sociétés en portefeuille pour agir de manière responsable.

De manière plus spécifique au secteur de l'immobilier coté, l'adhésion à l'European Public Real Estate Association (EPRA) permet à Claresco Finance de participer à l'élaboration des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance pour l'immobilier coté.

» Elargissement de la liste d'exclusion : le charbon

La société de gestion s'est engagée en 2021 à élargir sa politique d'exclusion.

Ainsi, en complément des exclusions normatives déjà pratiquées (investissements dans les entreprises impliquées dans les armes controversées), la Direction a souhaité s'engager également sur des exclusions sectorielles.

Conscient de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, Claresco Finance s'efforce à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de la politique d'investissement responsable et a décidé de limiter ses investissements dans les entreprises dont l'activité dépend fortement de l'industrie houillère, celle-ci constituant une source d'énergie fortement carbonée.

Claresco Finance a mis en place l'approche suivante, conformément aux recommandations de l'AFG (« guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon à destination des sociétés de gestion de portefeuille ») :

Pour les entreprises minières :

- les entreprises dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique sont strictement exclues,

Pour les entreprises qui produisent de l'énergie :

- les entreprises dont plus de 10% des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon sont strictement exclues,

» Stratégie d'investissement et critères ESG

L'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement fait suite à la volonté de la Direction Générale, à qui une présentation de l'évolution du portefeuille au regard des enjeux ESG est régulièrement réalisée.

Également, la société de gestion a implémenté un processus de prise en compte des critères ESG et ce, à deux niveaux :

- au niveau des investissements réalisés par l'activité de gestion collective et privée via le **pilotage** de 5 indicateurs ESG :

Piliers	Indicateurs choisis
Environnement	Empreinte carbone Scope 1 et 2
Social	<ul style="list-style-type: none"> » Ratio d'équité (rapport entre la rémunération du/des dirigeants et la moyenne des rémunérations) » Nombre de controverses liées aux droits du travail
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'administrateurs indépendants Rémunérations variables intégrant des enjeux ESG

- au niveau de deux compartiments :
 Claresco Foncier Valor et Claresco Innovation via la mise en place d'une grille de notation et de sélection des titres par le prisme de l'ESG.
 Ces fonds sont classifiés **article 8 SFDR et ont obtenu le label ISR.**

» [Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération](#)

La politique de rémunération de Claresco Finance prône une gestion saine et efficace du risque financier, des risques de durabilité ainsi que la bonne observation de la politique ESG de la société de gestion.

» [Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration](#)

La Direction de Claresco Finance est informée de la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement, et le cas échéant, de la gestion des risques ainsi que de l'évolution du pilotage des indicateurs ESG appliqués à la totalité des encours de la société.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE

La société de gestion a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de votes attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

La politique de vote est élaborée par le collège des gérants impliqués dans l'activité de Gestion Collective de CLARESCO FINANCE, et validée par la direction de CLARESCO FINANCE.

Elle s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par ISS – Institutional Shareholder Services, prestataire de CLARESCO FINANCE à compter du 1er janvier 2022.

ISS étudie les résolutions au regard de la présente politique de vote incluant les lignes directrices de sa politique intitulée « Sustainability Policy ».

CLARESCO FINANCE s'engage sur un processus pluriannuel qui va conduire la société de gestion à exercer ses droits de vote sur une part croissante des actifs gérés au sein de la SICAV « CLARESCO SICAV ».

Pour l'année 2022, CLARESCO FINANCE s'engage à voter dans les cas suivants :

» Pour les **compartiments « CLARESCO FONCIER VALOR » et « CLARESCO INNOVATION »** qui font l'objet d'une labellisation ISR, pour toute société dont le poids dans l'actif net du compartiment excède 2%. A la date du 1er octobre 2021, ceci représenterait pour le compartiment CLARESCO FONCIER VALOR, 27 sociétés et 80% de l'actif net, et pour le compartiment CLARESCO INNOVATION, 21 sociétés et 64% de l'actif net.

» Au niveau de **l'ensemble de la SICAV**, pour toute société dont le poids dans l'actif net de la SICAV excède 0,50%*. A la date du 1er octobre 2021, ceci représenterait 45 sociétés et 36% de l'actif net.

*Dans la détermination de ce seuil, les compartiments « CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE », « CLARESCO PLACEMENT » et « OFFICE RACINE » ne sont pas pris en compte car ils sont principalement investis dans des fonds/ETF et non en lignes directes, ainsi que le compartiment « OR ET METAUX PRECIEUX » en raison de sa trop petite taille.

» Pour les sociétés dont le poids dans l'actif net est inférieur à ces seuils, CLARESCO FINANCE se réserve la possibilité de voter si elle le juge nécessaire à la demande des gérants, en particulier lors d'AGE portant sur l'évolution du capital ou si la demande émane de la société elle-même.

Conformément aux dispositions en vigueur, Claresco Finance rendra compte de la manière dont elle a exercé ses droits de vote et sa politique d'engagement actionnarial dans un rapport annuel.

Ce rapport est établi dans les quatre mois de la clôture de l'exercice de la société. Il est disponible gratuitement le site internet de la société ou sur simple demande.

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

A ce stade et compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises et par les émetteurs, CLARESCO FINANCE n'est pas encore en mesure de présenter une estimation satisfaisante des informations relatives à la Taxonomie et aux combustibles fossiles.

Cette section sera complétée dans le rapport Article 29 de l'année prochaine, lors de l'entrée en vigueur des dispositions applicables au 1er janvier 2023.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

A ce stade du développement de la politique ESG de CLARESCO FINANCE, la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris se matérialise par le calcul et le pilotage des émissions carbone de l'ensemble de ses investissements.

L'intention de Claresco Finance est d'aller plus loin dans cette démarche responsable, et, pour ce faire, s'engage sur un calendrier de sortie totale du charbon à horizon 2025 et une mise en œuvre d'une stratégie climat.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

A ce stade du développement de la politique ESG de CLARESCO FINANCE et compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, aucune stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité n'a été mise en œuvre sur l'exercice 2021.

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

CLARESCO FINANCE a élaboré une politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement, en incluant pour les acteurs français, les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Les investissements des compartiments de la SICAV Claresco pourraient être soumis à des risques de durabilité. De manière générale, les risques de développement durable sont identifiés, gérés et suivis dans le cadre de la procédure de gestion des risques de la Société de Gestion.

Conformément à l'article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosures » ou « SFDR »), les acteurs des marchés financiers publient sur leur site internet des informations concernant leurs politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement, en incluant pour les acteurs français, les risques associés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

1. Définitions

RISQUE DE DURABILITE

Un **risque en matière de durabilité** est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie.

Les risques en matière de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés selon le risque.

RISQUE ENVIRONNEMENTAUX

Risques de transition, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les objectifs environnementaux définis par le règlement Taxonomie¹, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à :

- une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES);
- des pertes faisant suite à la fin de certaines activités financées jugées trop polluantes ou émettrices de GES ;

RISQUE SOCIAL

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client...

RISQUE DE GOUVERNANCE

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de RSE.

2. Identification des risques de durabilité par Claresco Finance

Périmètre :

Claresco Finance a identifié des risques de durabilité sur son périmètre **gestion collective et gestion privée**. Sont exposées à des risques de durabilité l'ensemble des classes d'actifs dans lesquels la société de gestion investit : actions, obligations souveraines et privées.

Identification des risques environnementaux :

Risques	Sous risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Risques en matière de pollution, - Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau - Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique, 	Moyen	Moyen terme	Modéré

Identification des risques sociaux :

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de mauvaise gestion de la chaîne d'approvisionnement (augmentation du nombre de décès, taux d'absence résultant de blessures, relations de travail) 	Moyen	Moyen terme	Faible

Identification des risques de mauvaise gouvernance :

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à la structure de gouvernance, - Risques liés à la rémunération des dirigeants, - Risques en matière de corruption, 	Moyen	Moyen terme	Modéré

La SGP revoit son analyse d'exposition tous les ans.